

AFFAIRE N° 2025/344

**DELIBERATION
RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION
SEANCE DU 09 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt et cinq, le 09 décembre à 18 heures, le Comité de Direction de l'E.P.I.C. Office de Tourisme communautaire Médoc Atlantique, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire.

Date de convocation :	Lundi 03 novembre 2024
Nombre de membres en exercice :	34
Nombre de membres présents :	18
Nombre de membres représentés :	1
Nombre de votants :	19

1. Résumé exécutif

L'année 2026 s'inscrit dans la continuité d'un cycle d'investissements structurants engagés ces dernières années, marqué par la rénovation complète des Offices de Tourisme, la montée en puissance de l'accueil hors les murs, le développement de la marque « Eden Aquitain » et un niveau record de commercialisation en 2025.

Dans un contexte où les attentes des visiteurs évoluent rapidement et où les enjeux de gestion des ressources humaines, environnementaux et de compétitivité touristique s'intensifient, Médoc Atlantique Tourisme propose pour 2026 une stratégie centrée sur :

- le renforcement de l'attractivité et de la visibilité ;
- l'amélioration continue de l'expérience client multicanale ;
- l'accompagnement accru des socio-professionnels ;
- l'engagement dans un tourisme durable ;
- la performance interne et la préparation à l'audit Destination d'Excellence de mars 2026.

Le présent document expose les orientations budgétaires 2026, les hypothèses de recettes et dépenses, les grands chantiers structurants ainsi que les besoins d'investissement permettant de poursuivre le développement harmonieux de la destination.

2. Contexte général 2021-2025

Entre 2021 et 2025, l'Office de Tourisme a conduit un vaste programme de modernisation :

- Rénovations des Offices de Tourisme de Soulac-sur-Mer, Carcans-Maubuisson, Hourtin, Grayan-et-l'Hôpital et Naujac-sur-Mer
- Déménagement de l'Office de Tourisme de Port Médoc à Port Bloc au Verdon sur Mer
- Rénovation complète de l'Office de Tourisme de Lacanau Océan en 2025

Le dispositif d'accueil hors les murs confirme son efficacité au contact des flux : hébergements, événements, manifestations, bac maritime, partenaires.

Sur le volet attractivité, les campagnes de communication, le déploiement de la marque Eden Aquitain, le développement digital et l'accompagnement des prestataires ont renforcé la notoriété de la destination.

Enfin, l'exercice 2025 marque un record de commercialisation, avec plus de 200 000 € de chiffre d'affaires généré au profit des acteurs locaux.

3. Orientations stratégiques 2026

3.1 Développer l'attractivité et la notoriété de la destination

- Affirmer Médoc Atlantique comme marque de destination « Eden Aquitain » reconnue régionalement et nationalement
 - Renforcer la présence digitale : SEO, réseaux sociaux, contenus immersifs et multilingues
 - Déployer des campagnes à forte valeur ajoutée, intégrant communication responsable et valorisation des labels (Destination d'Excellence, Accueil Vélo, T&H)
- #### **3.2 Placer l'accueil et l'expérience client au cœur de la stratégie**
- Développer un accueil multicanal (Offices de Tourisme, hors les murs, numérique, partenaires)
 - Améliorer la personnalisation du conseil (écoute active, alternatives, langues étrangères)
 - Mettre en œuvre des outils systématiques de mesure de la satisfaction et de gestion de l'e-réputation

3.3 Renforcer la valeur ajoutée de Médoc Atlantique Tourisme auprès des socio-professionnels

- Déployer une stratégie d'animation et de fidélisation des prestataires : visites régulières, ateliers, diffusion d'informations, accompagnement dans les démarches qualité et durables
- Accroître la valeur ajoutée de l'Office de Tourisme via la mise en réseau, l'innovation commerciale (billetterie, packages), et le développement de la commercialisation
- Favoriser la montée en compétence collective autour de la Destination d'Excellence (labels, accessibilité, mobilité durable, transition écologique)

3.4 Engager la destination dans une trajectoire durable

- Définir et mettre en œuvre une politique environnementale partagée (sobriété, mobilité douce, gestion des flux, inclusion)
- Valoriser les circuits courts au sein de l'offre
- Sensibiliser habitants et visiteurs aux milieux naturels : forêt, océan, vignobles, estuaires

3.5 Performance interne et management de la qualité

- Structurer la démarche d'amélioration continue en vue de l'audit Destination d'Excellence 2026
- Suivre annuellement les indicateurs qualité, ceux du climat social et ceux liés à l'environnement

- Consolider la politique de gestion des ressources humaines : formation, Qualité de Vie au Travail, intégration saisonniers, logement
- Renforcer la gouvernance partagée et lisible avec la collectivité de tutelle et les partenaires institutionnels

4. Grands chantiers 2026

- Poursuite du plan marketing 2021–2026
- Mise en œuvre du nouveau site web et déploiement de l’agenda d’accessibilité
- Optimisation complète de la base de données APIDAE
- Renforcement des relations médias et de la communication d’influence
- Poursuite du projet Esti’Talents : emploi, logement, santé saisonniers
- Développement de l’activité classement des meublés
- Accompagnement renforcé des organisateurs d’événements
- Partenariats confirmés avec Rang 23 : Court Théâtre, Bambino fait son show
- Organisation d’une nouvelle édition du Tong Masters
- Politique de gestion des ressources humaine ambitieuse : logement, mobilité, modernisation des outils et équipements
- Audit Destination d’Excellence : mars 2026

5. Section de fonctionnement

5.1 Hypothèses de recettes

Les recettes de l’Office de Tourisme se répartissent en 3 sources principales

- **Taxe de séjour**

L’article L133-7 du Code du Tourisme prévoit que l’intégralité des sommes perçues au titre de la taxe de séjour soit reversée à un Office de Tourisme quand il est sous forme d’EPIC.

Cette collecte est menée par la Communauté de Communes qui reverse selon un échéancier annuel basé sur les recettes de l’année N-1 et complété le réalisé de l’année.

Il est précisé qu’il est déduit du montant du reversement de taxe de séjour la part reversée au département (10%) et les frais de collecte de la communauté de communes (5%).

Il est proposé d’inscrire un montant de taxe de séjour reversé par la Communauté de Communes au titre du budget primitif 2026 de **2 150 000 €**.

- **Recettes commerciales**

Ces recettes se divisent en 3 parties distinctes :

- Packs de prestation de services à destination des partenaires touristiques

Avec un plan d’actions “partenaire” de plus en plus complet et ambitieux, Médoc Atlantique Tourisme se donne comme objectif de maintenir son nombre de partenaires et d’inscrire à la ligne budgétaire packs de services et régie publicitaire, la somme de **215 000 €**.

- Recettes liées à la commercialisation

Les ventes des prestations des partenaires sont encaissées sur la régie de recettes de l’EPIC. Compte tenu des chiffres d’affaires réalisés les années précédentes, il est proposé d’inscrire, pour l’exercice 2026, la somme de **17 000 €** correspondant à la refacturation des prestations office de tourisme et la commission des produits partenaires.

- Recettes diverses

L'exploitation de l'agence postale à Lacanau Océan prévoit, dans le cadre de la convention signée avec la Poste, le versement d'un loyer de 1 352 euros par mois soit **16 224 €** par an. Cette somme n'équilibre pas les dépenses liées à cette activité mais participe au coût de fonctionnement de ce service public.

- Subventions

L'EPIC Médoc Atlantique Tourisme effectuera les demandes de subvention nécessaire à son fonctionnement auprès des instances : Région, Département, Communauté de communes.

Recette	Montant 2026
Taxe de séjour (reversement net)	2 150 000 €
Packs prestataires / régie publicitaire	215 000 €
Commercialisation / billetterie	17 000 €
Agence postale Lacanau	16 224 €
Subventions	À confirmer

5.2 Dépenses de fonctionnement

- **Ressources humaines**

Effectifs au 1er janvier 2026 : 19 CDI (accueil, attractivité, digital, partenaires, administratif) et 4 alternants.

En ce qui concerne le nombre de contrats de personnels saisonniers, celui-ci est calculé en fonction des heures d'ouverture des offices de tourisme et des actions d'accueil hors les murs, accueil chez les partenaires, pots d'accueil ...

Pour 2026, ce nombre est évalué à **104 mois saisonniers** (vs 107 en 2025).

Masse salariale prévisionnelle : **1 650 000 €**

Les salariés de l'Office de Tourisme sont de droit privé et dépendent de la convention collective des organismes de tourisme (CCN 3175), à l'exception du Directeur, sous régime de droit public rattaché à la CCN.

Les salariés de droit privé et le Directeur voient leur salaire de base défini selon la grille de qualification de l'emploi de la convention collective.

Les salariés hors cadre qui travaillent le dimanche, durant un jour férié ou en horaire de nuit, perçoivent une indemnité conforme aux obligations de la convention collective : récupération et dédommagement financier.

Par ailleurs, les salariés de droit privé et le Directeur, conformément à la convention collective, perçoivent, après trois ans de présence dans la structure, un salaire brut de base majoré de 1% supplémentaire par année d'ancienneté, dans la limite de 20 ans d'ancienneté.

Les salariés bénéficient enfin d'une gratification annuelle dont les termes sont prévus dans la CCN 3175.

L'évaluation des dépenses de personnel du budget 2026 est faite suivant la durée des contrats, l'ancienneté des permanents et les positionnements dans les grilles de la convention collective.

De plus, les montants de dépenses de mutuelle employeur, l'évolution des charges sociales ainsi que le prélèvement de l'impôt sur les revenus à la source, à l'aune des éléments connus à ce jour, sont intégrés.

Enfin, compte tenu de l'avancée des dernières discussions entre les représentants syndicaux des salariés et ADN Tourisme, organisme représentant les employeurs, il est à prévoir une revalorisation de la valeur du point de l'ordre de 2,5 % dans le budget primitif 2026.

La répartition de la masse salariale est conforme aux normes de la profession qui est comprise entre 50 et 70 % du budget global en fonction de la taille de la structure.

- **Dépenses à caractère général**
 - Missions de service public, Information/Accueil, Attractivité/Relations prestataires

Accueil, information

1. Assurer une qualité d'accueil permanente et sur tous les sites
2. Assurer une relation client optimale
3. Fidéliser et animer l'équipe du pôle
4. Rénover l'Office de Tourisme de Lacanau
5. Respecter les critères de Destination d'Excellence

Attractivité

1. Gagner en compétences
2. Connaître les clientèles de la destination
3. Mieux communiquer avec plus d'impact
4. Disposer d'une base de données touristiques unique
5. Diffuser une information valorisée, fiable et à jour
6. Lancer un site web performant
7. Pérenniser et actualiser la gamme d'éditions
8. Renforcer les missions liées à l'évènementiel
9. Développer les partenariats avec les marques

Relations prestataires

1. Assurer des relations de proximité avec les prestataires et partenaires
2. Disposer d'une solution de billetterie fiable et stable
3. Devenir chef de file du projet Esti'talents

Poste	Prévision 2026
Masse salariale	1 650 000 €
Digital	160 000 €
Éditions / impressions	115 000 €

REÇU EN PREFECTURE

Le 10/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-103-51934343-20251209-2405_344-DE

Soutien aux événements	230 000 €
Organisation d'événements	95 000 €
Campagnes promotion	120 000 €
Relations presse	160 000 €
Animation prestataires	40 000 €
* Navette Océane	27 700 €
Dotations aux amortissements	100 000 €

*

Expérimentation Navette Océane

	Taux		Total
	2026	2027	
Dépenses	138 188,45 €	138 188,45 €	276 376,90 €
Part CCMA	80,00%	110 550,76 €	221 101,52 €
Part OT	20,00%	27 637,69 €	55 275,38 €

- **Dépenses de fonctionnement et de logistique**

Les charges de fonctionnement général de l'EPIC sont maîtrisées.

L'enveloppe budgétaire dédiée à la bonne marche des Offices de Tourisme est de l'ordre de 19 % du budget de fonctionnement. Le multi site entraîne des coûts de fonctionnement qui peuvent être au-dessus de la moyenne pour un établissement mono-site.

Pour mémoire, ces postes de dépense comprennent :

L'entretien des 8 Offices de Tourisme en matière d'infrastructure niveau locataire,

Moyens nécessaires à la bonne exécution des missions de l'Office de Tourisme

Suivi de la sécurité des établissements recevant du public

Maintenance et évolution des matériels techniques, téléphonie et informatiques, véhicules.
Enveloppe prévisionnelle : **320 000 €**

6. Section d'investissement 2026

• **Recettes**

Les recettes de la section d'investissement sont constituées de dotations aux amortissements qui seront connues au début de l'année 2026.

- Dotations aux amortissements : **100 000 €**
- Réserve mobilisable : **100 000 €**

- **Dépenses**

La partie dépense d'investissement sera principalement consacrée :

- Poursuite de la modernisation du parc informatique, l'entretien des bâtiments, modernisation du parc de véhicules.
- Solde d'exécution de la section N-1 : **100 000 €**
- Investissements 2026 : **100 000 €**

7. Éléments de gouvernance et perspectives

La convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté de Communes et l'EPIC, fondement de l'action stratégique de l'EPIC entre dans sa dernière année en 2026.

L'Office de Tourisme recommande de consolider son rôle :

- d'interlocuteur de confiance pour les visiteurs,
- d'écoute active et d'apporteur de solutions pour les prestataires touristiques
- de moteur de l'attractivité touristique du territoire.

8. Conclusion générale

Les orientations budgétaires 2026 visent à :

- garantir un niveau d'accueil exemplaire ;
- renforcer l'attractivité et la qualité de l'expérience proposée ;
- soutenir les socio-professionnels ;
- développer un tourisme responsable ;
- assurer la performance interne et la qualité du service public ;
- poursuivre une trajectoire d'investissement maîtrisée.

Elles s'inscrivent dans une stratégie durable et cohérente, tout en maintenant une gestion financière rigoureuse, nécessaire dans un contexte d'évolution des charges et de dépendance forte à la taxe de séjour.

9. Décisions attendues

Le Comité de Direction est invité à :

- Débattre des orientations budgétaires présentées
 - Valider les grandes priorités stratégiques 2026,
 - Donner un avis sur les hypothèses financières,
 - Autoriser la poursuite des projets structurants engagés,
- Mandater la direction pour élaborer le budget primitif 2026 sur la base des orientations établies.

Monsieur le Président sollicite les membres du Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Médoc Atlantique pour approuver la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité de Direction décident d'approuver

La délibération « DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 » de l'EPIC Office de Tourisme Communautaire Médoc Atlantique.

Delibération adoptée.

Dit que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

NOMBRE DE SUFRAGES EXPRIMES	19
POUR	19
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.






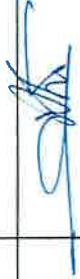


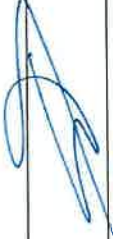


Le Président

Laurent PEYRONDET



COMITE DE DIRECTION DE L'E.P.I.C OFFICE DE TOURISME MEDOC ATLANTIQUE


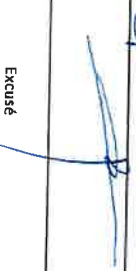

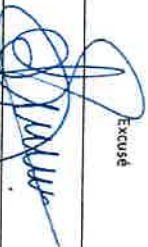
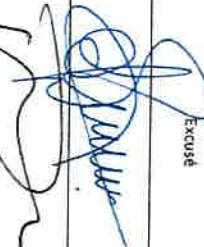
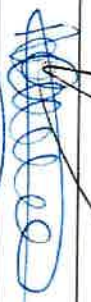


Mardi 09 Décembre 2025

NOM	PRENOM	MANDAT / COLLEGE	SIGNATURE / POUVOIR
BARREAU	Yves	Conseiller communautaire Naujac-sur-Mer, Maire de Naujac-sur-Mer	
BOURA	Christian	Conseiller communautaire Jau-Dignac-et-Loirac, Maire de Jau-Dignac-et-Loirac	
BRETON	Jean-Louis	Conseiller communautaire Valeyrac, Maire de Valeyrac	Excusé 
CALBET	Jean-Marie	Collège « des personnes intéressées par le développement du tourisme »	
CAZENAVE	Hervé	Conseiller communautaire Lacanau	Excusé
CHAMBAUD	Véronique	Conseillère communautaire Queyrac, Maire de Queyrac	
DADOUY	Frédéric	Collège « des personnes intéressées par le développement du tourisme »	Excusé
DEBEVER	Adrien	Conseiller communautaire Lacanau	
DUBOURG	Marie-Dominique	Conseillère communautaire Soulac-sur-Mer	
DURANDET	Véronique	Collège « des personnes intéressées par le développement du tourisme »	Excusée
EAP	Kaïng	Collège « des personnes intéressées par le développement du tourisme »	
ESPAIGNET	Michel	Collège « des personnes intéressées par le développement du tourisme »	
FEVRIER	Dominique	Collège « des personnes intéressées par le développement du tourisme »	
FORGERON	Karine	Conseillère communautaire Hourtin	
GIRAL	Marie-Hélène	Conseillère communautaire Saint-Vivien-de-Médoc	Excusée 
GONZALEZ	Gérard	Collège « des personnes intéressées par le développement du tourisme »	
GRASS	Christine	Conseillère communautaire Le Verdon-sur-Mer	
JACOB	Pierre	Collège « des personnes intéressées par le développement du tourisme »	Excusé

REÇU EN PREFECTURE

le 10/12/2025

Application agréée E-signatures.com

NOM	PRENOM	MANDAT / COLLEGE	
LARUE	Nicolas	Collège « des personnes intéressées par le développement du tourisme »	
LIEUTEAU-SANCHEZ	Maéva	Collège « des personnes intéressées par le développement du tourisme »	
LOMBRAIL	Bernard	Conseiller communautaire Soulae-sur-Mer	
LY	Henri	Collège « des personnes intéressées par le développement du tourisme »	Excusé
MARIDAT	Nicolas	Collège « des personnes intéressées par le développement du tourisme »	
MARZAT	Pascale	Conseillère communautaire Lacanau	Excusée
MEIFFREN	Patrick	Conseiller communautaire Carcans, Maire de Carcans	Excusé
MILLET	Daniel	Collège « des personnes intéressées par le développement du tourisme »	
MORA	Carine	Collège « des personnes intéressées par le développement du tourisme »	Excusée
MOULIN	Evelyne	Conseillère communautaire Soulae-sur-Mer	Excusée
NICAISE	Jacky	Conseiller communautaire Grayan-et-l'Hopital, Maire de Grayan-et-l'Hopital	Excusé
PEROUX	Arnaud	Collège « des personnes intéressées par le développement du tourisme »	
PEVRONDET	Laurent	Conseiller communautaire Lacanau, Maire de Lacanau	
ROBINEAU	Catherine	Conseillère communautaire Carcans	
SAINT MARTIN	Marie-Dominique	Collège « des personnes intéressées par le développement du tourisme »	
SIGNORET	Jean-Marc	Conseiller communautaire Hourtin, Maire Hourtin	Excusé
SUPREAU	Bernard	Collège « des personnes intéressées par le développement du tourisme »	

REÇU EN PREFECTURE

Le 18/12/2025

Préfecture de la Gironde
93, rue - 33000 - 033 5102 4419 - 02021209 - 0125 114 400

NOM	PRENOM	MANDAT / COLLEGE	SIGNATURE / POUVOIR
BACQUEY	Alexia	Suppléante Lacanau	
BIDALUN	Jacques	Suppléant Le Verdon-sur-Mer	
CHARRIER	Béatrice	Suppléante Grayan-et-l'Hôpital	
DUBERNET	Jean-Pierre	Suppléant Saint-Vivien-de-Médoc	
LANDUREAU	Sylvie	Suppléante Carcans- Maubuisson	
LAPORTE	Franck	Suppléant communes sans BIT	
LIEUTEAU-SANCHEZ	Manuela	Collège « des personnes intéressées par le développement du tourisme »	
MARGALEF	Stéphane	Suppléant Hourtin	
PIGNEGUY	Mélanie	Collège « des personnes intéressées par le développement du tourisme »	
PINTAT	Xavier	Suppléant Soulac sur Mer	
POINSOT	Antoine	Collège « des personnes intéressées par le développement du tourisme »	

REÇU EN PREFECTURE

Le 10/12/2025

Application en ligne E-imp.fr.com

99_DE-030-519304349-20251209-2426_344-DE